

## Sujet d'étude : Les Français·e·s dans le monde

---

### Corrigé TD 1 : Qui sont les Français·e·s de l'étranger ?

- 1) Quelles sont les particularités démographiques des Français de l'étranger par rapport à ceux de la métropole ? (Doc.1) (Vous devez identifier les différences entre la population vivant en France et celle des Français·e·s vivant à l'étranger)

Les Français.e.s qui ont émigré sont en moyenne plus jeunes que la population française. Les 18 à 35 ans et les moins de 18 ans représentent en effet 26% et 28% de la population française vivant à l'étranger alors qu'ils ne constituent que 22% et 21,2% de la population française résidant en métropole.

- 2) Parmi celles et ceux qui travaillent, quel est le type d'emploi occupé ? Quelle est l'importance des emplois qualifiés ? (Docs 2, 3 et 4)

On observe une surreprésentation des cadres supérieurs dans la population émigrée. Cette catégorie représente, en effet, 33,5% de la population des expatrié·e·s alors que la proportion des cadres dans la population française est de 16,7%. Ce poids important des cadres s'explique par la présence des FTN françaises dans le monde et par *le brain drain* (« fuite des cerveaux ») : des personnes hautement qualifiées vont monnayer leurs compétences à l'étranger pour obtenir de meilleures rémunérations et de meilleures conditions de vie et de travail qu'en France.

- 3) Montrez la diversité des Français·e·s vivant à l'étranger. (Docs 2, 3 et 4)

Le forte surreprésentation des cadres dans la population française émigrée ne doit pas cependant masquer la diversité de celle-ci. On observe également la présence d'employé·e·s et de professions intermédiaires qui travaillent à l'étranger.

- 4) Comment l'Etat encourage-t-il les initiatives des Français·e·s à l'étranger ? (doc.3)

L'État encourage les initiatives des Français·e·s à l'étranger par le soutien de son réseau de consulats et d'ambassades à l'étranger mais aussi par l'organisation de cérémonies visant à promouvoir l'activité des expatrié·e·s comme les trophées de la présence française à l'étranger organisée par le Sénat. Il s'agit de valoriser et faire rayonner la qualité française comme une marque d'entreprise dans des domaines où les Français·e·s sont censé·e·s exceller : gastronomie, luxe, viticulture, travaux publics....